Fondation euro-méditerranéenne de soutien
aux défenseur·es des droits de l'Homme

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

Nous avons demandé à nos partenaires en 2022 de décrire la FEMDH en trois mots.
Le nuage de mots ci-dessus illustre leurs réponses.

La mise en œuvre des activités de la FEMDH et la publication de ce rapport ont été rendues possibles grâce aux partenariats et contributions de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida), la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse (DDC), le ministère des Affaires étrangères du Danemark (DAPP), la Commission européenne, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, le Sigrid Rausing Trust, le National Endowment for Democracy (NED), les fondations Open Society et le Fonds des Femmes des Nations unies pour la Paix et l'Action Humanitaire.

Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseur·es des droits de l'Homme (FEMDH) et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position des partenaires mentionnés ci-dessus.

La rédaction de ce rapport intervient alors que nous avons appris le décès, au début du mois de mars 2023, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Fondation, Mme Bassma Kodmani.

Ce rapport se fait l'écho de ses décisions et de son engagement indéfectible en soutien aux défenseur·es des droits humains au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à nos côtés.

Ses réflexions et son héritage continueront à guider le travail de la Fondation.

Table des Matières

1. Résumé. 4

2. Soutien financier aux défenseur·es et aux organisations de défense des droits humains . . 7

2.1. Algérie: Protection des défenseur·es face à la politique de représailles 8

2.2. Égypte: Protection du mouvement des droits humains en faveur de la justice et de la responsabilité . . 9

2.3. Israël-Palestine: Soutien aux alternatives associatives locales dans un contexte de violence exacerbée 9

2.4. Jordanie: Préservation des espaces autonomes de la société civile face aux menaces croissantes . . 10

2.5. Liban: Soutien aux efforts de la société civile pour relever les défis politiques et économiques majeurs . . . 11

2.6. Libye: Défense de l'action en faveur des droits humains face à une violente répression 11

2.7. Maroc: Promotion de la participation des populations marginalisées par la démocratie participative . . 12

2.8. Syrie: Protection des défenseur·es et valorisation de la voix des survivant.es dans leur quête de vérité . . 12

2.9. Tunisie: Protection des acquis de la société civile dans un contexte d'érosion de l'État de droit 13

3. Accompagnement des défenseur·es et des organisations de défense des droits humains . . 15

3.1. Conseils pratiques sur les possibilités de financement 15

3.2. Diffusion des opportunités de renforcement des capacités et de collaboration 15

3.3. Orientation vers des dispositifs de protection sur le long terme 16

3.4. Mentorat pour le développement organisationnel ou d'un projet 16

3.5. Élargissement des alliances pour soutenir la société civile 16

3.6. Renforcement de la solidarité et des apprentissages Sud-Sud 17

4. Questions organisationnelles 18

4.1. Gouvernance interne. 18

4.2. Évaluation externe 18

4.3. Résultats financiers et partenariats. 19

Annexe: Aperçu des demandes d'appui 2022. 20

1. Résumé

L'appui de la FEMDH a été une lumière dans l'obscurité des crises.

À l'heure où les normes universelles sont remises en question presque partout dans le monde dans un contexte de plus en plus polarisé, l'autoritarisme fait un retour en force dans la région du sud de la Méditerranée.

Face à un recul sans précédent de l'État de droit en Tunisie, aux politiques d'oppression et de violence à grande échelle à l'encontre des Palestinien·nes, à la répression visant les acteur·rices autonomes de la société civile en Algérie et en Jordanie, et à la multiplication des attaques contre les libertés et les droits fondamentaux dans d'autres pays, la Fondation a axé son action en 2022 sur la protection et la dynamisation de l'action des écosystèmes de défense des droits humains.

Le soutien de la Fondation a permis aux défenseur·es de s'adapter et d'innover, et ce rapport témoigne du courage et de la créativité considérables dont il·elles ont fait preuve pour défendre, promouvoir et faire respecter les droits humains et l'État de droit en ces temps de crise. Les acteur.rices et les initiatives de la société civile soutenus ont déjà permis d'atteindre et de mobiliser plus de 1,5 million de personnes dans le cadre de leurs actions.

Dans l'ensemble, la Fondation a mis à disposition des défenseur·es intervenant à l'échelle locale des ressources plus importantes que jamais, en mettant l'accent sur la protection de ces dernier·es en raison des menaces liées à leur action. **La moitié des 148 appuis alloués en 2022 a porté sur la protection de la société civile indépendante et nous avons doublé notre soutien aux femmes défenseures.**

Les principaux axes de soutien traduisent les demandes et les priorités de la société civile en 2022.

50% des appuis de la FEMDH ont concerné la **protection des acteur·rices de la société civile en danger.**

29% ont soutenu les efforts de la société civile visant à **faire progresser la justice et la responsabilité des auteurs de violations.**

21% ont favorisé les efforts de la société civile pour **promouvoir la démocratie participative et l'État de droit**, en mettant particulièrement l'accent sur les **populations marginalisées.**

La FEMDH a respecté son engagement à soutenir les personnes les plus souvent marginalisées.

60% des **défenseur·es** et **initiatives** financé·es interviennent dans des **régions isolées** ou en sont originaires.

40% sont des **jeunes défenseur·es** ou des **initiatives de défense des droits des jeunes.**

35% sont des **défenseures** ou des **initiatives de défense des droits des femmes.**

5% sont des **défenseur·es LGBTIQA+** ou des **initiatives de défense des droits des personnes LGBTIQA+.**

Le soutien est arrivé au moment où nous en avions le plus besoin.

Plus précisément, la Fondation a accordé un appui urgent à 85 défenseur·es à titre individuel et à 13 initiatives exposé·es à des menaces d'arrestation ou de fermeture en raison de leur action militante. Ce soutien a permis à 90% d'entre eux·elles de bénéficier d'un répit et à une grande majorité de poursuivre leurs activités. Le niveau des besoins,

sans précédent par rapport aux années précédentes, confirme les tendances observées ces dernières années quant à la nécessité de préserver un environnement favorable à la société civile et au militantisme en faveur des droits humains dans la région. La réponse de la FEMDH met en évidence sa capacité à s'adapter à ces besoins en évolution.

Face à l'augmentation du nombre de défenseur·es menacé·es dans le cadre d'affaires similaires de criminalisation injustifiée, la Fondation a innové son approche, en mettant en place **deux fonds de solidarité pour des dizaines de défenseur·es en Syrie et en Tunisie - une méthode qui n'avait pas été utilisée depuis la période précédant 2011.** Dans le cadre des fonds de solidarité, la Fondation travaille en étroite coordination avec une organisation de la société civile dans le pays pour assurer un suivi institutionnel de la situation des défenseur·es qui ont fait l'objet d'un harcèlement important en raison de leur défense de l'État de droit ou dont la vie est menacée après des années de détention et de torture.

Le soutien de la FEMDH a permis de faire vivre nos idées et nous sommes fières de pouvoir, grâce à vous, nous ouvrir à d'autres partenaires.

La Fondation a également accordé à 68 organisations locales de défense des droits humains des **appuis de fonctionnement flexibles**, destinés principalement à une génération d'acteur·rices plus jeunes et plus hétéroclites, qui interviennent dans des régions isolées. Grâce à ces initiatives, plus de quatre mille victimes de violations ont été aidées, près de cinq cents rapports et articles ont été rédigés pour faire connaître la vérité, et des campagnes et des actions de plaidoyer ont été menées par des collectifs de survivant·es et des organisations de la société civile pour faire progresser la justice et l'État de droit, tout en veillant à ce que les voix des populations marginalisées soient au cœur de ces processus. Leur travail a suscité de nombreuses réactions et actions de la part des responsables, notamment des représentants des États, des institutions nationales et des mécanismes internationaux.

Dans un contexte d'impunité persistante pour les auteurs de violations, **60% de ces appuis ont été destiné à des initiatives portant essentiellement sur la documentation, la représentation juridique et le plaidoyer pour faire progresser la justice et la responsabilité.** Par ailleurs, 40% des appuis ont contribué à promouvoir la démocratie participative en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les personnes LGBTIQA+, les personnes en mouvement et celles en situation de handicap, afin de s'attaquer aux inégalités persistantes et favoriser les réformes

L'attention dont le personnel de la FEMDH a fait preuve et l'aide urgente ont fait une énorme différence pour le sentiment de sécurité de notre personnel.

Reconnaissant que les défenseur·es et les organisations ont des besoins qui ne peuvent être satisfaits uniquement par un soutien financier, **la Fondation a adapté la manière dont elle accompagne les bénéficiaires d'appuis** afin de les aider à renforcer leur sécurité et leur action en faveur des droits humains. En 2022, les méthodes d'accompagnement ont pris la forme de conseils pratiques sur les possibilités de financement, le partage des opportunités de renforcement des capacités et des collaborations, des recommandations à des fins de protection à long terme, un mentorat en matière de développement organisationnel et de projets, ainsi que le renforcement et l'élargissement des liens de solidarité et des alliances. L'investissement dans des ressources supplémentaires dans ce domaine se poursuivra en 2023.

Parallèlement à ces orientations stratégiques, la Fondation **a renforcé sa gestion des risques informatiques** afin de consolider et de sécuriser son action et celle de ses bénéficiaires. Elle a également étendu sa **capacité de mobilisation des ressources**

tout en prenant des mesures supplémentaires en vue d'une **transition institutionnelle progressive vers un leadership plus jeune et paritaire au sein du Conseil d'administration.**

En termes de mobilisation des ressources destinées au soutien de la société civile, **la stratégie d'investissement de la Fondation en faveur de la protection et de la consolidation des espaces féministes dans la région a été reconnue à travers le lancement de deux nouveaux partenariats** auprès du Fonds des Femmes des Nations unies pour la Paix et l'Action Humanitaire et de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse. En outre, après des années de consultations dans lesquelles la Fondation a joué un rôle majeur, **l'UE a établi pour la première fois une programmation régionale stratégique visant à soutenir la société civile dans le sud de la Méditerranée.** En 2022, la Fondation a été sélectionnée comme l'un des six partenaires cadres de cette programmation. Dans l'ensemble, cela reflète l'engagement de la Fondation à mettre davantage de ressources à la disposition des acteur·rices de la société civile dans la région pour répondre à leurs besoins dans les années à venir.

*Figurant parmi les principaux bailleurs de fonds [fondations] en termes de montant et de nombre de subventions, ces bailleurs de fonds [Urgent Action Funds, Front Line Defenders et **FEMDH**] sont **souvent** les **premiers** (et les **seuls**) à fournir un **financement d'urgence** aux **militant·es qui font face à des menaces immédiates.***

(Advancing Human Rights: Foundation Funding for Human Rights Defenders, octobre 2022, Human Rights Funders Network)

2. Soutien financier aux défenseur·es et aux organisations de défense des droits humains

Vos efforts nous ont donné de l'espoir.

La Fondation répond de la manière la plus souple possible aux besoins exprimés par les défenseur·es et les organisations. Pour ce faire, elle utilise deux mécanismes, disponibles en ligne, d'octroi d'appuis - un dispositif d'urgence et un dispositif ordinaire - qui lui permettent d'allouer des aides sous la forme de subventions et un accompagnement personnalisé spécifique pour chaque bénéficiaire.

En 2022, la FEMDH a évalué 915 demandes de financement et de renseignements et le Conseil d'administration a alloué des appuis à 85 défenseur·es à titre individuel et à 80 groupes ou organisations de défense des droits humains. Le montant total du soutien financier alloué est d'environ 2,6 millions EUR.

Afin de fournir des ressources adéquates au mouvement des droits humains en réponse à ces demandes, la FEMDH a augmenté le montant alloué de 7% par rapport à 2021, notamment celui du dispositif de réponse urgente, qui a augmenté de 36%.

	2012	2021	2022
Nombre d'appuis urgents alloués (montant en EUR)	42 (216K)	70 (347K)	80 (471K)
Nombre d'appuis de fonctionnement alloués (montant en EUR)	39 (842K)	72 (2,066K)	68 (2,111K)
Nombre total d'appuis alloués (montant en EUR)	**81 (1,058K)**	**142 (2,413K)**	**148 (2,582K)**

Tableau 1: Nombre d'appuis alloués par an et par type, avec le montant alloué au millier d'euros le plus proche.

En termes de répartition géographique, **les défenseur.es égyptien.nes continuent de représenter une part importante (38%) des appuis de la Fondation** en raison des conditions difficiles d'exercice des actions de défense des droits humains dans le pays. Par ailleurs, le soutien en Jordanie a également augmenté par rapport à 2021, en réponse aux menaces croissantes pesant sur la sécurité et l'activité des organisations indépendantes de défense des droits humains.

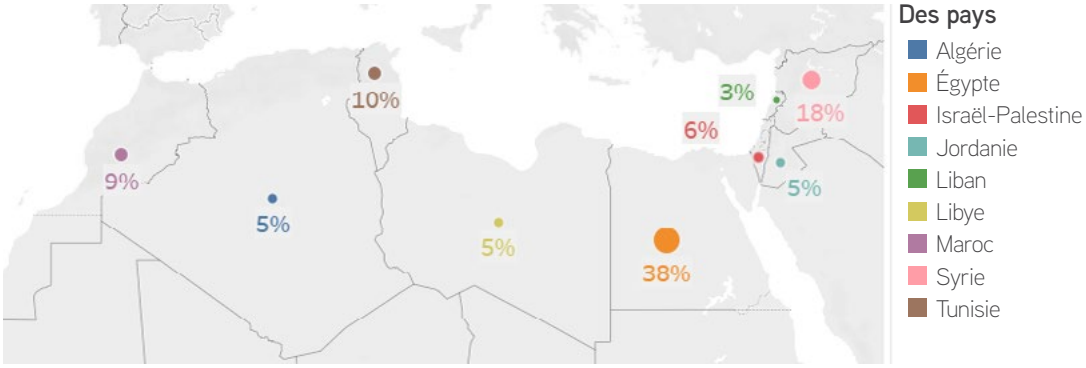

Illustration 1: Pourcentage de l'aide financière allouée en 2022 par pays

Cela nous a aidés à nous institutionnaliser.

Les appuis urgents ont aidé les défenseur·es de la région à **se protéger des menaces, et à retrouver un semblant de normalité** dans leur vie. Plus précisément, les défenseur·es ont utilisé les appuis urgents pour couvrir leurs besoins élémentaires, en particulier en matière de santé (mentale), pour se réinstaller dans des lieux plus sûrs, pour accéder à

Le dispositif d'urgence en chiffres

- 80 appuis urgents (0.47 million EUR)

Bénéficiaires

- 85 défenseur·es à titre individuel
- 13 groupes et organisations

une assistance juridique et pour renforcer leur sécurité et leur développement personnel et professionnel, notamment en participant à des formations.

[Il] permet d'offrir un espace sûr aux femmes et aux filles survivantes que nous soutenons et que nous continuerons à soutenir.

Les appuis de fonctionnement ont permis aux **organisations de consolider leurs capacités et d'accroître leurs perspectives de durabilité**. Plus précisément, les organisations ont utilisé les appuis de fonctionnement - qui peuvent prendre la forme de financements de base/d'amorçage - pour mener et expérimenter des initiatives innovantes et sensibles et pour renforcer le leadership des femmes et des jeunes.

Le dispositif d'appui ordinaire en chiffres

→ 68 appuis de fonctionnement (2,1 millions EUR)

Bénéficiaires

→ 68 groupes et organisations

Vous trouverez ci-après un aperçu de nos activités par pays et, pour chaque pays, deux exemples illustratifs de notre soutien. Ces exemples donnent une idée des besoins des acteur·rices de la société civile locale, des défis auxquels il·elles sont confronté·es et des résultats qu'il·elles obtiennent.

2.1. Algérie: Protection des défenseur·es face à la politique de représailles

Dans un contexte de détérioration de la situation des droits humains, notamment des droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion pacifique et de religion, et d'escalade de la répression contre la société civile par les autorités, la stratégie de la FEMDH s'est concentrée sur le soutien aux mesures urgentes de protection et d'adaptation des défenseur.es.

6 appuis urgents (30k EUR)

→ 4 individus

→ 2 organisations

4 appuis de fonctionnement (110k EUR)

Ainsi, la Fondation a soutenu des défenseur·es et des initiatives qui font l'objet de poursuites arbitraires en raison de leurs actions militantes et elle a investi dans le développement d'initiatives émergentes de la diaspora qui protègent l'espace civique par le biais de la documentation et du plaidoyer. En outre, la Fondation a soutenu des actions innovantes qui aident les résident·es du pays à se réapproprier les espaces publics dans leurs communautés et à promouvoir l'égalité de genre dans les régions isolées du pays.

Un défenseur des droits humains et militant écologiste en exil dans la région était confronté à une précarité financière et sécuritaire. Il craignait d'être kidnappé et renvoyé en Algérie où l'attendaient une peine de prison et des menaces de mort. Un appui urgent de la FEMDH et son accompagnement l'ont aidé à couvrir ses besoins essentiels et à obtenir une réinstallation permanente au Canada. Depuis sa réinstallation début 2023, le défenseur se prépare à reprendre ses études et à poursuivre ses actions militantes depuis son pays d'exil.

Grâce au soutien d'amorçage de la FEMDH, une organisation émergente de la diaspora algérienne a pris des mesures pour devenir un acteur de référence en matière de droits humains dans le pays. Elle a documenté les violations, notamment en matière de liberté d'expression et de liberté des médias, et a collaboré avec d'autres ONG algériennes et régionales en vue de fournir des recommandations étayées par des données probantes dans le cadre de l'Examen périodique universel de l'Algérie en novembre 2022, et rencontrer des représentant·es des Nations unies à Genève. Le 27 mars 2023, le gouvernement algérien a accepté 216 des 290 recommandations reçues dans le cadre de l'examen.

2.2. Égypte: Protection du mouvement des droits humains en faveur de la justice et de la responsabilité

Malgré les mesures prises par les autorités pour afficher leur volonté d'ouvrir la sphère politique, incluant le lancement du dialogue national en mai 2022, les nouvelles arrestations d'acteur·rices politiques et de la société civile ont largement dépassé les récentes libérations et les condamnations à mort sont en hausse tandis que les signes d'une reconfiguration structurelle des politiques d'oppression du régime font toujours défaut.

23 appuis urgents (127k EUR)
→ 22 individus
→ 1 organisation
19 appuis de fonctionnement (860k EUR)

Dans ce contexte, la stratégie de la FEMDH consiste à protéger la sécurité des défenseur.es qui sont menacé·es d'arrestation ou de disparition forcée en raison de leur travail légitime, tout en renforçant la résilience - par le biais d'une représentation juridique et de campagnes collectives innovantes - des organisations indépendantes de défense des droits humains, dont la contribution au soutien des victimes de violations et des populations marginalisées, y compris les prisonnier·es d'opinion, les femmes, les personnes mineures, les minorités, les personnes migrantes et réfugiées, est essentielle pour jeter les bases de la justice et de la responsabilité des auteurs de violations.

Une association locale de défense des droits humains, bénéficiaire d'un appui de fonctionnement de la FEMDH, a poursuivi son programme de formation de jeunes avocat·es et de défense juridique des prisonnier·es d'opinion. Les avocat·es actif·ves au sein de l'association ont formé 46 jeunes avocat·es égyptien·nes (35% de femmes) de toute l'Égypte aux techniques du contentieux et de présentation orale, en mettant l'accent sur les instances judiciaires qui sont le plus souvent utilisées pour museler toute dissidence. Cette association, dont les capacités de défense juridique ont été renforcées grâce à l'appui octroyé, a représenté devant les tribunaux 60 militant·es politiques, blogueur·ses, avocat·es spécialisé·es dans les droits humains, syndicalistes, universitaires et journalistes. 35 des personnes ayant eu recours à ces services juridiques ont été libérées en 2022.

Une initiative féministe égyptienne, bénéficiaire d'un appui de fonctionnement de la FEMDH, a co-élaboré une vaste campagne de la société civile sur les médias sociaux pour sensibiliser aux obstacles à la réalisation de l'égalité de genre en Égypte. La campagne a touché plus de 300 000 personnes et a attiré le soutien d'une grande actrice égyptienne. À la suite de cette campagne, le président égyptien a ordonné la formation d'un comité judiciaire chargé de réexaminer le projet de loi sur le statut personnel en juin 2022.

2.3. Israël-Palestine: Soutien aux alternatives associatives locales dans un contexte de violence exacerbée

En raison de la persistance des violations graves par les forces d'occupation et de la radicalisation de la droite dans la politique israélienne, 2022 a été marquée par un harcèlement et une intimidation exacerbés des défenseur.es des droits des Palestiniens et les Palestinien.nes de Cisjordanie ont connu l'année la plus meurtrière depuis près de vingt ans.

2 appuis urgents (10k EUR)
→ 2 organisations
6 appuis de fonctionnement (150k EUR)

La stratégie de la FEMDH dans ce contexte consiste à protéger et à soutenir les voix pacifiques et alternatives de défense des droits humains. Elle a notamment soutenu trois initiatives israéliennes et trois initiatives palestiniennes au moyen d'appuis de fonctionnement et a fourni une assistance d'urgence à deux initiatives palestiniennes en proie à des menaces, l'une à Jérusalem-Est et l'autre à Gaza et en Cisjordanie. La FEMDH a concentré son soutien sur des initiatives qui utilisent la culture pour promouvoir les droits humains, qui cherchent à renforcer la participation politique des femmes dans les camps de réfugiés en Cisjordanie, et qui créent et gèrent des espaces de recherche, de discussion et d'action sur les droits humains pour les populations marginalisées à l'intérieur d'Israël.

Grâce à un appui de fonctionnement de la FEMDH, un théâtre géré par une organisation palestinienne indépendante dans le camp de réfugiés de Jénine a tenu bon. Bien qu'il ait dû interrompre ses activités pendant plusieurs jours, le théâtre a conservé son école et tenu des ateliers culturels pour une centaine de jeunes, a organisé son premier festival de théâtre pour les femmes palestiniennes, et a monté et fait tourner en Cisjordanie et en Israël un spectacle que la crise du COVID avait retardé de plus d'un an et demi. Le théâtre montre ainsi aux jeunes différentes voies de résistance pacifique dans un contexte de violence.

En octobre 2022, une initiative israélienne bénéficiaire d'un appui de fonctionnement de la FEMDH a lancé une application trilingue (arabe, hébreu, anglais). L'application utilise des cartes, des images, des histoires et du contenu interactif pour relayer les manifestations de la Nakba et proposer une solution juste, viable et pacifique à la crise actuelle à laquelle sont confrontés les réfugié·es palestinien·nes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Il s'agit d'un outil d'apprentissage, de réflexion et de dialogue. En décembre 2022, cette application avait déjà alimenté des débats au sein de la société israélienne et avait été téléchargée plus de 3 100 fois, pour la plupart par des utilisateurs se trouvant en Israël.

2.4. Jordanie: Préservation des espaces autonomes de la société civile face aux menaces croissantes

5 appuis de fonctionnement (137k EUR)

En 2022, les autorités jordaniennes ont menacé la sécurité et l'activité des organisations indépendantes de la société civile, notamment en recourant à des procédures bâillons qui ont limité la liberté de la presse.

La FEMDH a donc soutenu des initiatives parmi les plus exposées pour leur permettre de poursuivre leurs activités sur des sujets sensibles tels que le journalisme indépendant, le féminisme, les droits reproductifs et les droits des personnes LGBTIQA+. Ces initiatives ont également sensibilisé les communautés marginalisées aux droits humains de manière créative par le biais du cinéma, et protégé les survivant·es de violations des droits humains par le biais d'une représentation juridique et d'actions de plaidoyer.

Une initiative animée par de jeunes femmes a bénéficié d'un appui de fonctionnement de la FEMDH pour diffuser des connaissances sur le féminisme et les droits des femmes dans des zones isolées de Jordanie et de la région arabe, ainsi que pour mobiliser la solidarité transnationale en faveur des femmes arabes ayant survécu à la violence fondée sur le genre. Grâce à ses sessions en ligne et en personne, elle a pu toucher 400 femmes de différents horizons et a catalysé la création d'espaces féministes dans le pays ainsi qu'un mouvement similaire mené par de jeunes féministes adoptant une approche intersectionnelle au Soudan.

L'octroi par la FEMDH d'un appui de fonctionnement a permis à un média jordanien indépendant de relocaliser son personnel et ses activités en Europe où il a repris ses reportages. L'appui a donné à l'équipe le temps de se réorganiser depuis l'étranger. Bien qu'il n'atteigne pas encore le même niveau d'audience qu'auparavant, le média a continué à relayer la voix des populations vulnérables par le biais de ses reportages en arabe et en anglais. Ces reportages ont suscité des réactions et des demandes de suivi de la part des parties prenantes, notamment la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie, les ambassades canadienne et britannique au Liban, ainsi que l'ambassade japonaise en Jordanie.

2.5. Liban: Soutien aux efforts de la société civile pour relever les défis politiques et économiques majeurs

Les crises politiques et économiques au Liban ont continué d'aggraver les conditions de sécurité déjà très précaires. Par exemple, les crises étranglent les syndicats et les groupes professionnels libanais et entravent davantage les enquêtes sur l'explosion du port de Beyrouth en 2020.

1 appui urgent (5k EUR)
→ 1 individual
2 appuis de fonctionnement (65k EUR)

Dans ce contexte, la FEMDH a soutenu une défenseure en situation d'urgence et deux initiatives innovantes. L'une d'entre elles a pour but de protéger les droits des travailleur·ses en dehors du mouvement syndical traditionnel et de mettre en place une unité chargée de surveiller l'impact de l'effondrement économique sur les conditions de travail dans les secteurs public et privé. L'autre permet d'aider les personnes en situation de handicap, y compris les survivant·es de l'explosion du port de Beyrouth, à revendiquer le respect de leurs droits et à accéder à la justice et à la réparation.

Une jeune défenseure des droits humains libano-syrienne, en situation précaire sur le plan financier, de la sécurité et de la santé mentale, a subi des mois de harcèlement et de tentatives illégales d'expulsion de son appartement. Grâce à un appui urgent de la FEMDH, la défenseure a pu accéder à des services de santé mentale et à une aide juridique de qualité.

Une association de jeunes libanais·es a lancé en décembre 2022, grâce à un appui de fonctionnement de la FEMDH et en partenariat avec d'autres acteur·rices de la société civile, une campagne médiatique destinée à faire connaître les récits et à préserver la mémoire des survivant·es de l'explosion du port de Beyrouth en 2020 et à leur donner les moyens de faire valoir leurs droits. La campagne place au centre de la quête de vérité et de justice la voix des personnes en situation de handicap, des proches des victimes et de la société civile. À travers les récits, l'association a mis en lumière la diversité des milieux touchés et l'ampleur de l'impact de l'explosion sur la population libanaise, afin d'interpeller l'opinion publique, en particulier les jeunes, sur la nécessité de lutter contre l'impunité qui prévaut dans le pays.

2.6. Libye: Défense de l'action en faveur des droits humains face à une violente répression

8 appuis urgents (39k EUR)
→ 8 individus
3 appuis de fonctionnement (89k EUR)

La violente répression exercée par les institutions de sécurité et les groupes armés contre la société civile et ses droits à la liberté d'association et d'expression tente de réduire au silence les activités de défense des droits de l'Homme en Libye. Cette situation menace encore davantage le processus politique et la légitimité des prochaines élections, qui ont été reportées une nouvelle fois en 2022.

Les interventions de la FEMDH se sont donc concentrées sur la protection de la sécurité et de la ténacité des défenseur.es tout en renforçant la documentation des violations et l'assistance juridique aux victimes, y compris les journalistes et les professionnels des médias, les migrants, les femmes, les personnes LGBTIQA+ et les minorités.

Une défenseure des droits humains, harcelée en raison de son activité militante, a quitté son poste de direction dans une organisation de la société civile par crainte pour sa vie et la sécurité de sa famille. Un appui urgent de la FEMDH a aidé la défenseure à surmonter son traumatisme, à entamer une thérapie et à renforcer sa capacité à faire face à la surveillance informatique et aux campagnes médiatiques de diffamation dans un endroit plus sûr. Elle estime que le soutien de la FEMDH lui a donné une vraie opportunité de reprendre son activité dans le domaine des droits humains. Ainsi, elle a pu présenter des travaux de recherche début 2023 lors d'une conférence à Tunis sur l'autonomisation économique des femmes dans le centre de la Libye et a participé à des groupes de réflexion sur les moyens de soutenir les femmes politiquement et économiquement, ainsi que sur le rôle des femmes dans l'économie.

Une initiative menée par de jeunes femmes, avec le soutien de base de la FEMDH, a lancé un nouveau projet à Tripoli à l'automne 2022 qui permet aux défenseures des droits humains de mieux comprendre leurs droits et qui promeut leur participation politique. Des ateliers consacrés au débat politique pour les femmes leaders et à la prise en compte des droits des femmes par les médias ont notamment été organisés. Parmi les 100 participant·es, majoritairement des femmes, figuraient des candidat·es aux élections législatives, des universitaires, des journalistes, des fonctionnaires et des militant·es de la société civile. Grâce à ces ateliers, les responsables de l'initiative ont pris confiance en leurs capacités à mener de telles activités et à coopérer avec les organismes publics ainsi qu'avec d'autres ONG.

2.7. Maroc: Promotion de la participation des populations marginalisées par la démocratie participative

5 appuis urgents (19k EUR)
→ 2 individus
→ 3 organisations
9 appuis de fonctionnement (222k EUR)

Bien que d'importantes initiatives de réforme soient en cours, elles peinent à progresser et des inquiétudes importantes subsistent quant aux entraves aux droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion au Maroc.

Tout en maintenant la protection des défenseur.es comme objectif transversal, la stratégie de la FEMDH s'est attachée à soutenir les efforts de la société civile pour promouvoir la démocratie participative dans sept régions, pour

lutter contre les inégalités et pour donner aux populations marginalisées, notamment les migrant.es, les femmes et les personnes en situation d'handicap, les moyens de participer à la défense et à la promotion des droits de l'Homme. Plusieurs acteurs ont également été soutenus pour faire avancer les réformes, notamment celle du code de la famille 20 ans après son adoption, dans le but de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Un collectif de la société civile dirigé par des migrant·es a utilisé un appui de base de la FEMDH pour se redresser après l'épidémie de COVID, afin de défendre les droits des migrant·es et soutenir leur intégration sociale, économique et culturelle au Maroc. L'organisation a notamment aidé les autorités locales et la société civile à mieux comprendre les défis et les solutions possibles en matière d'enregistrement de l'état civil des migrant·es et d'accès à l'éducation, en s'appuyant sur un plaidoyer fondé sur des données probantes.

À deux reprises, la FEMDH est intervenue pour permettre à des missions de plaidoyer menées par la société civile d'être maintenues et renforcées. Une mission a permis à la société civile marocaine de faire entendre sa voix lors d'une conférence des Nations unies sur les droits des personnes en situation d'handicap. Elle a contribué à l'adoption de nouvelles lignes directrices internationales sur le développement d'une prise en charge en dehors des institutions, compatible avec une vie sociale normale. L'autre mission a permis à une ONG de renforcer la portée de son action de plaidoyer et de présenter son évaluation de la situation des droits humains dans le pays. En conséquence, en novembre 2022, de nombreux États ont formellement avisé le Maroc des recommandations présentées dans l'évaluation, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, les libertés d'expression, de réunion et d'association, dans le cadre de l'examen périodique universel du pays.

2.8. Syrie: Protection des défenseur·es et valorisation de la voix des survivant.es dans leur quête de vérité

33 appuis urgents (180k EUR)
- 29 individus
- 4 organisations

10 appuis de fonctionnement (290k EUR)

Les Syrien·nes continuent d'être confronté·es à une crise humanitaire, politique et économique qui s'aggrave, tant en Syrie que dans les pays voisins, dans un contexte troublant de réconciliation entre la Syrie, de nombreux pays arabes et la Turquie qui pourrait conduire à une escalade de la violence en toute impunité. Une telle situation risque d'entraver les avancées sur le front de la vérité, de la justice et de la responsabilité qui ont vu le jour grâce à la mobilisation des survivant.es et des victimes syrien.nes. Dans un rapport publié en août 2022 sur la base des recommandations de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et des consultations avec les associations de victimes, de survivant·es et de leurs familles, le Secrétaire général des Nations unies a recommandé à l'Assemblée générale des Nations unies la création d'un nouveau mécanisme international, indépendant et global pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et sur le lieu où elles se trouvent.

Dans ce contexte, la FEMDH a mis l'accent sur la protection de la vie des défenseur·es des droits humains, y compris des ancien·nes détenu·es, sur le soutien aux victimes, aux survivant·es et à leurs familles pour qu'il·elles soient au premier plan des processus

de vérité et de justice, et sur la sauvegarde des espaces féministes et LGBTIQA+ qui posent les fondements d'une participation et d'une justice inclusives.

Avec un soutien d'amorçage de la FEMDH, une association émergente dirigée par des victimes a recueilli des témoignages de survivant·es et documenté plus d'un millier de violations commises dans le nord de la Syrie. Grâce à la qualité de son travail, l'association a été invitée par d'autres associations de victimes à contribuer à un document de position et à des lignes directrices. Publiés à l'été 2022, ces deux documents portent sur la mise en place d'un mécanisme international indépendant chargé de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et détenues en Syrie, ainsi que sur le droit des familles à participer à la recherche de leurs proches disparus. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer sa coopération avec les organismes internationaux compétents et apporter des données probantes sur les crimes commis en Syrie, l'association a signé en octobre 2022 un protocole d'accord avec le Mécanisme international impartial et indépendant des Nations unies chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011.

Afin de protéger les ancien·nes prisonnier·es d'opinion d'une nouvelle arrestation et de les aider à surmonter leurs traumatismes physiques et psychologiques, la FEMDH, en collaboration avec une organisation locale de victimes, a mis en place un fonds de solidarité permettant de soutenir une douzaine d'ancien·nes prisonniers d'opinion. Ces prisonnier·es ont été libéré·es à la suite de l'amnistie générale du 30 avril 2022, après avoir passé en moyenne 10 ans dans les prisons de l'État. Grâce à ce soutien, nombre de ces militant·es ont pu couvrir leurs besoins les plus immédiats et se sont réinstallé·es dans des zones plus sûres. Cela leur a permis de partager leurs expériences avec les médias locaux et régionaux ainsi qu'avec les organisations de défense des droits humains. Sur la base de leurs témoignages, entre autres, l'organisation a publié un rapport inédit qui met en lumière la structure administrative et l'existence de " saloirs " dans les prisons de l'État. Les saloirs sont des morgues primitives utilisées à la fois pour conserver les cadavres et comme cellules pour les détenu·es.

2.9. Tunisie: Protection des acquis de la société civile dans un contexte d'érosion de l'État de droit

2 appuis urgents (60k EUR)

→ 1 individu

→ 1 organisation

10 appuis de fonctionnement (187k EUR)

La Tunisie connaît une rupture alarmante du processus de transition démocratique entamé en 2011. Des pouvoirs presque absolus ont été accordés à la présidence, tandis que les mécanismes de contrôle nécessaires à la protection des droits humains ont été éviscérés. En démantelant un certain nombre d'institutions nationales, l'indépendance du système judiciaire a été compromise et les violations des droits humains se sont multipliées, notamment les restrictions à la liberté de réunion pacifique, d'expression et de la presse dans le cadre de l'état d'urgence prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

La stratégie de la FEMDH s'est donc adaptée pour permettre aux acteur·rices de la société civile de se protéger et de préserver les acquis de ces dernières années, notamment l'indépendance du système judiciaire, le droit à l'information, la lutte contre les violences basées sur le genre.

La FEMDH a créé un fonds de solidarité avec une association au cours de l'été 2022 afin de répondre aux besoins fondamentaux d'une douzaine de défenseur·es qui ont fait l'objet de représailles sans précédent en raison de leur action en faveur des droits humains. Grâce à ce soutien opportun et à un suivi coordonné avec d'autres ONG tunisiennes et internationales, les défenseur·es ont pu accéder aux soins, soutenir leurs familles et poursuivre leurs efforts visant à défendre l'État de droit en Tunisie.

Avec un soutien d'amorçage de la FEMDH, une association locale de défense des droits des femmes a ouvert un centre d'accueil et d'écoute pour les femmes et les enfants victimes de violences dans une ville du sud-ouest de la Tunisie. Seul acteur spécifiquement dédié à la défense des droits des femmes et à la lutte contre toutes les formes de violence à leur égard dans la région, l'association a jusqu'à présent fourni un espace sûr, des conseils psychologiques et juridiques et des soins médicaux à près de cinquante victimes d'abus sexuels, physiques et économiques et a continué à sensibiliser à la prévention et à la protection contre la violence basée sur le genre, conformément à la loi 58/2017. Après avoir été recommandée par la FEMDH, l'association a obtenu un cofinancement de la part d'une fondation partenaire.

3. Accompagnement des défenseur·es et des organisations de défense des droits humains

Les défenseur·es et les organisations qui sollicitent le soutien de la FEMDH ont des besoins qui ne peuvent être satisfaits par le seul soutien financier. Au fil des ans, la FEMDH a développé des connaissances, des compétences et des réseaux permettant d'aider les défenseur·es et les organisations à répondre à certains de ces besoins. Ainsi, elle accompagne les bénéficiaires d'appuis de manière attentive dans le cadre de son soutien au renforcement de leur sécurité, de leur capacité opérationnelle et de leur action en faveur de droits humains sur le long terme.

Les modalités de cet accompagnement personnalisé varient en fonction des circonstances individuelles et la Fondation adapte ses méthodes à l'évolution des besoins de la société civile. En 2022, cet accompagnement s'est concrétisé de différentes manières.

3.1. Conseils pratiques sur les possibilités de financement

La FEMDH apporte un conseil sur les sources possibles de financement, fait des recommandations et établit des contacts entre les bénéficiaires d'appuis et d'autres organismes pouvant contribuer à soutenir leur travail sur le long terme. La Fondation a notamment recommandé des défenseur·es et des organisations ou a fait office de référence dans le cadre de demandes de financement auprès de plus d'une douzaine d'organismes en 2022, tels que des ONG et des fondations européennes et nord-américaines, ainsi que des institutions multilatérales. En conséquence, au début de l'année 2023, 24% de ses partenaires ont déclaré avoir obtenu un financement provenant d'autres sources.

Mobilisation de ressources pour des initiatives locales dans les régions isolées du Maghreb: *Au printemps 2022, une fondation française, dans le cadre de sa stratégie visant à accroître les ressources disponibles localement, a demandé l'avis de la FEMDH sur les besoins de la société civile au Maroc et en Tunisie. Grâce à cette collaboration, la fondation française a complété le financement octroyé par la FEMDH à six initiatives locales marocaines et tunisiennes en apportant un cofinancement d'environ 100k EUR. Ces initiatives agissent dans les régions isolées de ces pays en faveur des droits des femmes et des enfants et de la lutte contre la violence basée sur le genre*

3.2. Diffusion des opportunités de renforcement des capacités et de collaboration

Dans le but d'approfondir les connaissances, les compétences et l'expérience, notamment d'une jeune génération d'acteur·rices de la société civile, la FEMDH accompagne ou apporte son soutien aux défenseur·es pour qu'il·elles accèdent à des formations et des mentorats dispensés en externe ou à des bourses ou stages. L'accompagnement de 12 défenseur·es et organisations en 2022 a intégré un tel soutien personnalisé. En outre, la Fondation a diffusé largement les opportunités de renforcement des capacités auprès des défenseur·es et organisations soutenu·es.

Soutien d'une initiative de la diaspora pour accéder à une formation complète: *En février 2022, la FEMDH a présenté et recommandé une initiative de la diaspora égyptienne lui permettant de suivre une formation de 14 mois proposée par une ONG internationale dédiée aux victimes de la torture. La formation consiste en des sessions hebdomadaires en ligne visant à renforcer les capacités dans les domaines du plaidoyer, de la documentation, de la résilience et de la sécurité. En novembre, trois membres de l'initiative ont été admis au cours, qui s'accompagne d'une subvention modeste pour soutenir leurs activités en matière de sécurité numérique et de documentation.*

3.3. Orientation vers des dispositifs de protection sur le long terme

Afin de renforcer la sécurité des défenseur·es en danger et de les aider à obtenir une protection à long terme, la FEMDH a fourni des attestations pour justifier le profil et la situation de 28 défenseur·es ou organisations, ainsi que les menaces auxquelles il·elles font face, afin de faciliter leurs demandes de visa, de résidence ou d'asile. Elle les a en outre recommandé·es auprès d'organisations et institutions nationales, régionales et internationales dont le mandat est d'offrir des services de réadaptation ou de mener des actions de plaidoyer ou de solidarité. La Fondation a également coordonné ses actions avec des partenaires régionaux, notamment EuroMed Droits et l'Institut du Caire pour les études des droits de l'Homme, en particulier en Algérie et en Égypte.

Garantie d'une protection à long terme aux défenseur·es en exil: *Grâce à un partenariat spécifique entre le Mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme, dont la FEMDH est membre, et le gouvernement canadien, la FEMDH a soumis les cas de six défenseur·es au programme canadien de relocalisation permanente des défenseur·es en exil et encore en danger. Au début de l'année 2023, deux des défenseur·es recommandés avaient été réinstallés au Canada et un troisième avait vu sa demande approuvée. Les autres demandes sont en cours d'évaluation.*

3.4. Mentorat pour le développement organisationnel ou d'un projet

La FEMDH donne des conseils aux initiatives de la société civile, en cas de besoin et à la demande, sur la manière dont elles pourraient envisager d'affiner leurs stratégies, leurs projets ou leurs politiques internes afin d'assurer la durabilité de leurs initiatives et de développer leurs perspectives de soutien. L'accompagnement de 11 défenseur·es et organisations a intégré un tel mentorat.

Mobilisation d'un soutien technique approprié et éprouvé en faveur d'une initiative: *Une organisation égyptienne ayant une longue expérience en matière d'aide juridique, de documentation et de recherche juridique a conçu un projet d'archivage numérique et de publication des verdicts judiciaires relatifs aux mesures de réparation accordées aux victimes de la torture et à leurs familles en Égypte. Comme elle ne disposait pas des compétences et d'une expérience suffisantes pour numériser et donc accéder plus facilement à ses archives, les analyser et les sécuriser, la FEMDH l'a présentée à une ONG suisse spécialisée et a, depuis lors, facilité la collaboration. L'organisation avait numérisé environ 10 000 décisions de justice au début de l'année 2023. La FEMDH a également établi des contacts entre l'organisation égyptienne et des institutions partenaires, ce qui a permis de compléter le soutien apporté à l'organisation en 2022.*

3.5. Élargissement des alliances pour soutenir la société civile

En complément d'échanges réguliers avec les ONG locales et internationales, la FEMDH s'efforce de renforcer l'analyse collective entre acteur·rices de la société civile, universitaires, représentant·es d'Etats et fondations sur le déroulement des événements et les voies possibles pour l'avenir. L'un des objectifs de ces échanges est de favoriser une approche concertée et d'élargir les alliances en soutien aux acteur·rices de la société civile confronté·es à des contraintes importantes pour maintenir leur activité et accéder aux ressources nécessaires à la poursuite de leur travail.

Rassemblement des acteur·rices face à la forte répression en Égypte: *La FEMDH a organisé un séminaire de réflexion à huis clos sur le thème " Quelles sont les perspectives d'ouverture politique en Égypte ? " Réunissant plus de 60 acteur·rices de la société civile du pays, des universitaires, des organisations internationales, les principaux États donateurs et des fondations, un consensus s'est dégagé selon lequel les mesures prises récemment par le gouvernement pour afficher une volonté d'ouverture de la sphère politique n'étaient que " superficielles ". Cette initiative est unique en son genre dans le contexte prévalant en 2022 car elle a permis d'élargir les alliances en partant d'un large éventail d'actions pour aboutir à une approche concertée visant à soutenir la société civile égyptienne sur le long terme.*

3.6. Renforcement de la solidarité et des apprentissages Sud-Sud

Compte tenu des contraintes croissantes auxquelles sont confrontés les acteur·rices de la société civile dans la région, la FEMDH a adapté son accompagnement en 2022 en accueillant, pour la première fois, un partenaire de la société civile pour organiser des visites et des échanges afin de renforcer les liens, les collaborations, le partage d'expériences et les apprentissages entre les militant·es de la région.

Facilitation de la création de liens transfrontaliers pour les militantes féministes: *La FEMDH a organisé une visite d'une semaine d'une délégation de jeunes militantes féministes, toutes engagées dans les initiatives des bénéficiaires d'appui de la FEMDH, dans un autre pays de la région. Les échanges entre les militantes féministes des deux pays ont porté notamment sur la convergence des luttes pour les droits des femmes et des personnes non binaires, l'assistance aux victimes de violence et l'accès des femmes à la terre. Tout au long de la visite, qui comportait des déplacements sur le terrain, les militantes participantes ont noué et approfondi leurs relations et échangé sur leurs expériences.*

4. Questions organisationnelles

4.1. Gouvernance interne

Le Conseil d'administration de la FEMDH, composé de douze éminents défenseur.es et représentant.es de la société civile qui exercent leurs fonctions à titre bénévole, est restée inchangé en 2022. Dans le cadre d'une transition concertée et progressive vers un nouveau leadership, plus jeune et diversifié, la FEMDH a accueilli quatre nouveaux membres observateurs au sein du Conseil. Les membres observateurs rejoindront officiellement le Conseil lorsque les membres actuels démissionneront de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration s'est réuni en mai et en novembre et a pris des décisions sur des demandes d'appui émanant d'organisations de défense des droits humains dans le cadre du dispositif d'appui ordinaire de la FEMDH. Le Conseil d'administration a également tenu des consultations et pris des décisions tout au long de l'année concernant des demandes de protection urgente émanant de défenseur·es et d'organisations de défense des droits humains en danger.

Compte tenu du contexte régional, le Conseil d'administration de la FEMDH a décidé de renforcer la sécurité des activités de la FEMDH. Un audit de cybersécurité a été commandité, une politique de sécurité des systèmes d'information a été élaborée et l'ensemble du personnel a été formé. En ce qui concerne la prévention et la protection à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, la FEMDH a mis à jour sa politique. Les politiques internes visant à créer et à maintenir une sécurité et une éthique optimales dans les opérations de la FEMDH sont publiées sur son site web.

Le soutien de la FEMDH aux mouvements locaux de défense des droits humains étant appelé à se développer et afin de maintenir la qualité et l'efficacité de ses actions, la FEMDH a décidé de consolider son secrétariat. Une retraite du personnel a été organisée en juin 2022 et un responsable de la collecte de fonds et de l'établissement de rapports a été embauché à la fin de l'année. La FEMDH prévoit de recruter d'autres membres du personnel pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires d'appuis en 2023.

4.2. Évaluation externe

En 2022, la Fondation a fait l'objet d'une évaluation externe de son programme de soutien à la société civile égyptienne pour la période 2018-21[1]. L'évaluation a conclu que "la FEMDH a été un acteur indispensable permettant à certaines organisations de la société civile (OSC) qui ont choisi de poursuivre leurs activités en Égypte de le faire".

L'évaluation a confirmé que **la FEMDH a renforcé la capacité d'absorption et d'adaptation de la société civile égyptienne pour faire face aux défis, agir au nom des populations les plus vulnérables et remettre en question les politiques, les pratiques et la rhétorique du gouvernement.**

1 Évaluation finale du programme, Supporting the Resilience of the Egyptian Civil Society (Soutenir la résilience de la société civile égyptienne), 15 juillet 2018 – 31 décembre 2021, 28.03.2022.

"La FEMDH a favorisé l'émergence d'une nouvelle génération d'acteur.rices de la défense des droits humains en soutenant de nouvelles initiatives de petite taille et peu visibles, des groupes locaux de base non enregistrés et de jeunes approches innovantes afin de les aider à se développer, à établir des liens avec leurs communautés et à mettre en place leurs modalités de travail, tout en renforçant les capacités des jeunes acteur.rices civil. es et des avocat.es. Le programme a contribué à la promotion de nouvelles modalités de travail entre l'exil et l'intérieur, ce qui peut donner aux OSC et aux groupes nouveaux et existants une marge de manœuvre pour faire face à l'oppression du régime."

4.3. Résultats financiers et partenariats

Les dépenses de la FEMDH ont globalement augmenté de 11% en 2022 par rapport à 2021 et ont été principalement axées sur la mise à disposition de ressources financières en faveur des organisations et défenseur·es des droits humains des pays concernés.

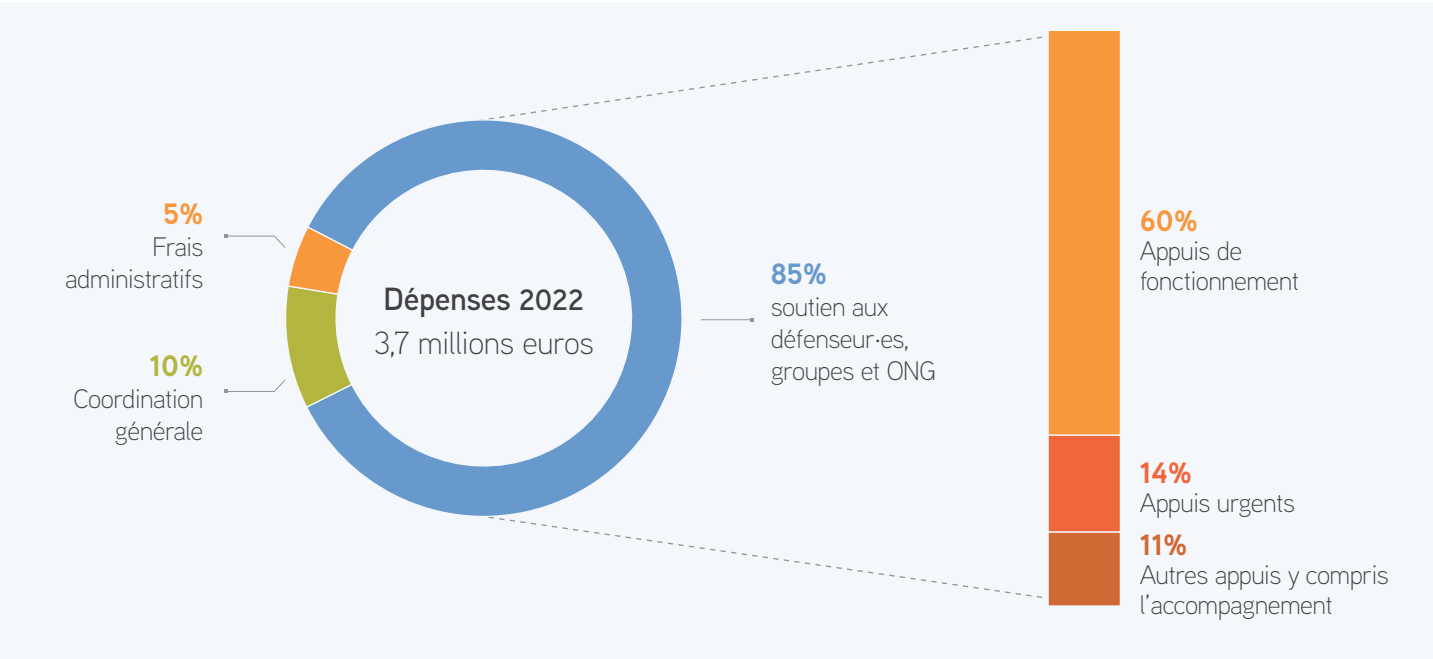

Les résultats ont été rendus possibles grâce à la confiance et aux partenariats établis ou renouvelés avec neuf partenaires qui ont contribué à l'activité de la FEMDH à hauteur de 3 787 179 EUR.

- Un soutien de base de 1,6 million EUR a notamment été accordé par les fondations Open Society, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et le Sigrid Rausing Trust.
- Un soutien aux projets d'un montant de 2,1 millions EUR a été accordé par le ministère des Affaires étrangères du Danemark, l'Union européenne, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, National Endowment for Democracy, la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse (DDC), et le Fonds des Femmes des Nations unies pour la Paix et l'Action Humanitaire.

Grâce à d'importants efforts de collecte de fonds en 2022, la FEMDH a signé dix nouveaux accords de partenariat d'une valeur de 13 millions EUR. Cela permet à la FEMDH de maintenir et d'étendre à l'avenir son activité. Les partenariats noués avec deux nouveaux donateurs permettent notamment d'étendre l'activité de la FEMDH

en faveur de la protection des militantes féministes et des espaces féministes dans la région. Cinq de ces partenariats - avec le ministère des Affaires étrangères du Danemark, l'Union européenne (deux partenariats), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse - sont d'une durée d'au moins quatre ans.

Les comptes annuels de la FEMDH pour 2022, vérifiés par BDO Danemark, sont publiés sur le site web de la FEMDH.

Annexe: Aperçu des demandes d'appui 2022

1. Nombre de demandes

La Fondation a reçu et examiné **915** demandes d'appuis et de renseignements (soit une augmentation de 7% par rapport à 2021).

Par type		
Appui urgent	329	36%
Appui ordinaire	253	28%
Demande d'information	333	36%

Après examen, le Conseil d'administration de la FEMDH a accordé un appui à 24% des demandes reçues. 8% des demandes étaient encore en cours d'évaluation à la fin de l'année 2022.

2. Répartition géographique

560 demandes d'appuis et d'information (**61%** du total) ont émané de la région sud-méditerranéenne, principalement de Syrie, d'Égypte, d'Israël-Palestine et du Maroc.

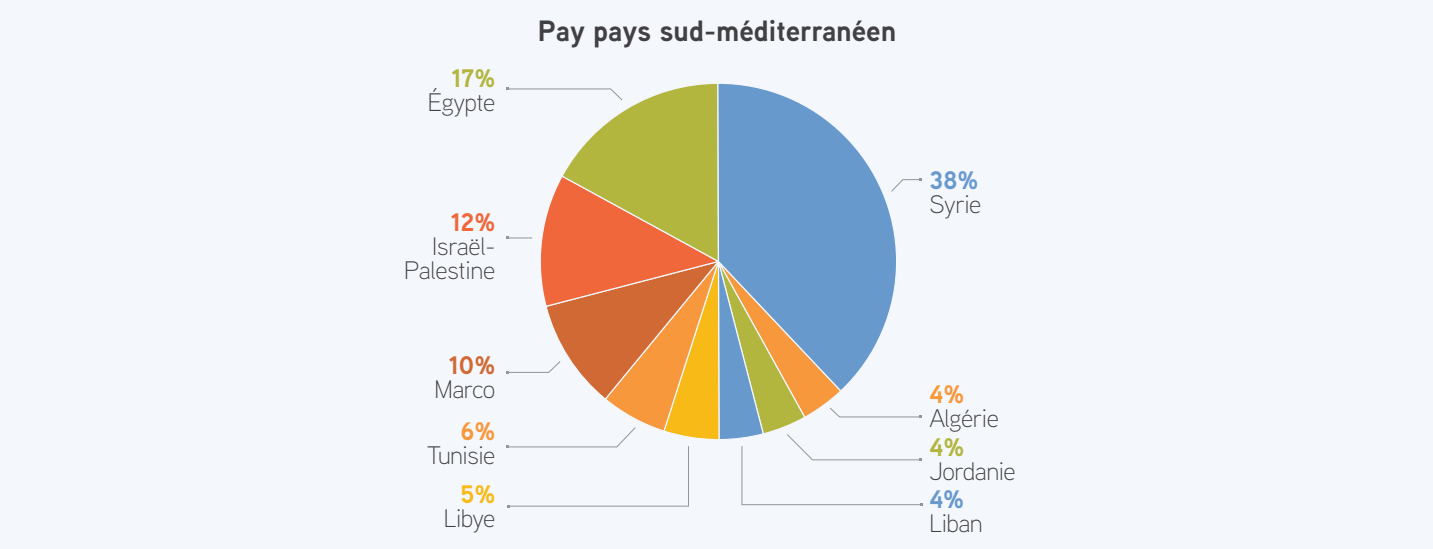

3. Droits et populations concernés

Les droits de l'Homme sont universels, indivisibles et interdépendants. En 2022, les candidatures reçues portaient principalement sur la promotion et la défense des droits civils, politiques et des droits des femmes, comme le montre le graphique ci-dessous. Il est important de noter que la plupart des demandes portent sur différents domaines de droits et touchent différentes populations. Ce graphique n'a d'autre ambition que d'illustrer les principaux enjeux et priorités de leurs actions.

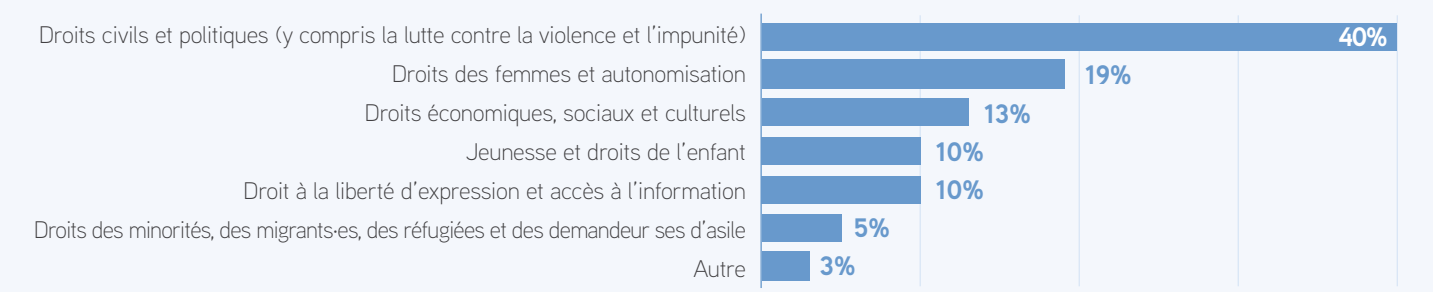

4. Motifs de rejet

Les principaux motifs qui ont justifié l'inéligibilité des demandes sont les suivants:

- Les demandes ne répondaient pas aux principaux critères de soutien de la Fondation (l'identité en tant que défenseur·e, la nature de la demande, la nécessité de la demande, l'approche du/de la candidat·e) ou ont fait l'objet de recommandations externes négatives. **65%** des demandes ont été rejetées pour ce motif.
- Les activités proposées ne relevaient pas du mandat géographique de la Fondation, à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël-Palestine, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Ce motif a justifié le rejet de **27%** des demandes.
- Les candidat·es ne faisaient pas face à des menaces ou pouvaient avoir accès à d'autres mécanismes de soutien (par exemple, les journalistes peuvent recevoir un soutien de la part d'organismes spécifiques), ou l'action et les performances du/de la candidat·e dans le domaine des droits humains n'étaient pas documentés (31%). **8%** des demandes ont été rejetées pour ce motif.
- Dans les cas où les demandes ne relevaient pas du mandat de la Fondation, le Secrétariat a conseillé et orienté **84%** des candidat·es concerné·es vers d'autres partenaires et donateurs. Le Secrétariat a notamment fourni ce service à des individus engagés dans la défense des droits humains confrontés à des risques urgents dans d'autres régions.

5. Délai moyen de réponse et de décision

En règle générale, la Fondation s'attache à prendre des décisions fondées et rapides concernant les demandes d'appui reçues, tout en reconnaissant que l'examen peut nécessiter plus de temps dans des contextes très volatils et sensibles, comme la Syrie par exemple, par rapport à d'autres contextes.

Le délai entre la réception de la demande, la réponse initiale du Secrétariat et la décision prise par le Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-après:

Délai moyen[2]	Réponse[3]	Décision[4]
Demande d'information	1 jour	S/O
Demande d'appui urgent	1 jour	22 jours[5]
Demande d'appui ordinaire	1 jour	83 jours

2 Le délai moyen est calculé sur la base de 80% des demandes d'appui et d'information reçues en 2022.

3 Le Secrétariat procède à une vérification préalable rigoureuse de chaque demande reçue. Cet exercice de vérification consiste tout d'abord à solliciter des informations qui n'auraient pas été fournies dans la demande et à s'entretenir avec les candidat·es pour mieux les connaître et recueillir les informations manquantes, ce qui permet de renforcer la compréhension de la situation et la pertinence de la demande. Le délai moyen d'envoi de la réponse initiale a été réduit, passant de 10 jours en 2021 à un jour en 2022. Ainsi, le Secrétariat a essayé d'organiser un échange téléphonique dans les 24 heures suivant la réception d'une demande de protection urgente pour des informations supplémentaires.

4 Le Conseil d'administration prend toutes les décisions sur la base de la demande et de la vérification préalable rigoureuse effectuée par le Secrétariat. Outre l'envoi d'une réponse initiale et un premier échange, le Secrétariat procède pour chaque demande à des vérifications en ligne et sur les médias sociaux afin d'analyser le contenu et d'étudier la situation, le respect de l'éthique, les antécédents et les performances des candidat·es. Par ailleurs, il se met en contact avec des personnes de confiance pour obtenir des informations supplémentaires et atténuer le risque de violation des listes de sanctions, en particulier dans les zones de conflit, où la majorité des appuis sont alloués.

5 En 2022, la Fondation a octroyé 36% de financements et 14% d'appuis supplémentaires par rapport à 2021 par le biais de ce mécanisme d'urgence